



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

Montréal, le 3 juin 2019

Objet : Lettre à l'attention du Comité permanent des questions juridiques et constitutionnelles dans le cadre de l'étude du projet de loi C-337

Au nom de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, je voudrais d'abord remercier les Honorables sénateurs et sénatrices pour tous les efforts qu'ils ont consentis afin que le Comité permanent des questions juridiques et constitutionnelles puisse poursuivre l'étude du projet de loi C-337 -Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle)- au cours de la présente session.

Ce projet de loi, lorsqu'il a été déposé en 2017, a été soutenu sans réserve par tous les partis politiques à la Chambre des Communes. Le 28 mai dernier, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a cosigné une lettre avec d'autres partenaires pour en rappeler l'importance.

Nous accueillons favorablement les changements proposés par l'Honorable Sénateur André Pratte car nous croyons qu'ils permettent de bonifier certaines dispositions de ce projet de loi.

Nous appuyons le 1^{er} amendement, lequel recommande que les juges fédéraux, après leur nomination, s'engagent à suivre la formation en matière de droit relatif aux agressions sexuelles. Cette proposition facilitera la mise en œuvre des programmes de formation et elle épargnera à la société des coûts inutiles.

Nous appuyons également le 2^e amendement, car il offre plus de latitude aux instances responsables du développement de la formation destinée aux juges fédéraux pour mener des consultations auprès des personnes et des organismes qui, à leur avis, pourraient être mis à contribution dans l'élaboration de ces programmes.

Le 3^e amendement répond aux préoccupations de plusieurs organismes, dont le nôtre, quant à l'importance d'adopter une loi qui ne portera pas atteinte à l'indépendance des juges canadiens.

Malgré les modifications qui ont été apportées dans le Code criminel depuis le début des années 1980 et malgré nos efforts pour mettre en place des mesures visant à faciliter leur parcours dans le système de justice pénale, les victimes d'agression sexuelle se butent à de nombreux obstacles. Au cours des dernières années, ces obstacles ont été largement documentés dans différentes études menées partout au Canada. Au Québec et ailleurs, ils ont aussi été mis en lumière dans plusieurs rapports qui émanent de consultations menées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux et territoriaux, ou encore lors de la mise en œuvre de plans d'action en matière de violence sexuelle.

En mai dernier, plusieurs survivantes ont pris la parole lors d'un colloque organisé par L'R des Centres de femmes du Québec. Leurs témoignages étaient percutants. Leur expérience dans le système de justice avait non seulement été semée d'embûches mais elle avait contribué à les revictimiser. Plusieurs participantes à cette rencontre ont dit que si c'était à refaire, elles ne dénonceraient pas le crime qu'elles avaient subi. C'est un constat accablant.

C'est aussi un discours que nous entendons trop souvent et qui reflète le manque de confiance des victimes envers le système de justice pénale. Nous avons le devoir de faire les choses autrement. Et, nous avons l'obligation d'améliorer nos pratiques à l'endroit des victimes d'agressions sexuelles afin qu'elles se sentent traitées avec respect et dignité lorsqu'elles se tournent vers les divers acteurs du système de justice. C'est le fondement même de la Charte canadienne des droits des victimes adoptée en 2015.

Le projet de loi C-337 envoie un message très important même s'il n'apporte pas toutes les réponses aux nombreux problèmes auxquels nous devons remédier afin que les victimes d'agressions sexuelles aient un meilleur accès à la justice et une plus grande confiance envers ses institutions.

Nous espérons que ce projet de loi sera adopté au cours de la présente session et nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à notre démarche.

Respectueusement,



Arlène Gaudreault

Présidente